



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6138<sup>e</sup>** séance

Mardi 9 juin 2009, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. İlkin . . . . .	(Turquie)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso . . . . .	M. Tiendrébéogo
	Chine . . . . .	M. Du Xiacong
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Germain
	Fédération de Russie . . . . .	M. Safronkov
	France . . . . .	M. Lacroix
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Dabbashi
	Japon . . . . .	M. Okuda
	Mexique . . . . .	M. Heller
	Ouganda . . . . .	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Williams
	Viet Nam . . . . .	M. Le Luong Minh

### Ordre du jour

La situation au Burundi

Cinquième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2009/270)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

09-36338 (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté.

### **La situation au Burundi**

#### **Cinquième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2009/270)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Burundi une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Nahayo (Burundi) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite chaleureusement la bienvenue à M. Adolphe Nahayo, Directeur du Département chargé des organisations internationales au Ministère des affaires étrangères du Burundi.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Youssef Mahmoud, Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mahmoud à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Per Örnéus, Représentant permanent adjoint de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui prendra la parole au nom du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Örnéus à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/270, qui contient le cinquième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Youssef Mahmoud et de S. E. M. Per Örnéus. Je donne maintenant la parole à M. Mahmoud.

**M. Mahmoud** (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) (S/2009/270). Le rapport dont le Conseil est saisi rend compte des progrès principaux réalisés ces six derniers mois et des défis que devront relever le peuple et le Gouvernement burundais. Il décrit également les principales activités menées par le BINUB pour appuyer les efforts de consolidation de la paix du Gouvernement, conformément au mandat que le Conseil lui a confié. Par ailleurs, il fournit un résumé des recommandations de la mission d'évaluation technique au Burundi, effectuée en mars sous la direction du Département des opérations de maintien de la paix.

Au cours de la période considérée, des progrès notables ont été réalisés s'agissant de l'application de l'Accord général de cessez-le-feu et de jeter les bases pour la préparation des élections qui doivent se tenir en 2010. Une étape tout à fait décisive a été franchie en avril lorsque le dernier mouvement rebelle, les Forces nationales de libération (FNL), a officiellement déposé les armes et s'est enregistré comme parti politique. Le fait que les FNL aient renoncé à la lutte armée constitue une évolution importante qui ouvre la voie à leur participation au processus démocratique au Burundi.

S'agissant de l'application de l'Accord général de cessez-le-feu, lors d'une réunion historique du Directoire politique tenue à Pretoria le 8 avril sous la présidence de la mission de facilitation sud-africaine, le Gouvernement et les FNL sont convenus d'une

feuille de route pour l'intégration des FNL dans les institutions civiles et militaires et pour la démobilisation de leurs combattants, en accordant une attention particulière aux femmes, conformément à la lettre et à l'esprit de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Je suis sûr que les membres du Conseil sont saisis d'un rapport distinct sur les activités du BINUB aux fins de l'application de la résolution 1325 (2000) ou que ledit rapport a été distribué plus tôt, comme nous l'avons toujours fait pour les exposés précédents.

Depuis la mi-avril, des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre de cette feuille de route. En tout, 3 500 éléments des FNL ont été intégrés dans l'armée et la police. Les armes inutilisables des FNL ont été détruites et les autres ont été remises au Gouvernement. À la date du 8 juin, hier, plus de 5 000 des 11 000 adultes associés aux combattants des FNL avaient été enregistrés; ils avaient reçu une « trousse de retour » et le premier versement de leurs subventions d'aide au retour, et avaient été ramenés dans leurs communautés. Entre les 20 et 22 mai, un autre groupe de prisonniers – 103 personnes cette fois-ci – a été libéré, conformément à une ordonnance du Ministère de la justice du mois d'avril.

À la date du 29 mai, la mission de facilitation sud-africaine avait achevé le processus de vérification des 5 000 combattants des FNL qui seront démobilisés au cours des prochains mois dans le cadre du programme transitionnel de démobilisation et de réintégration financé par la Banque mondiale. Au total, 340 enfants, dont six filles, qui avaient été séparés des FNL en avril ont retrouvé leurs familles entre les 13 et 20 mai.

Au début du mois de juin, le Gouvernement a émis plusieurs décrets portant nomination de 24 dirigeants des FNL à des postes de responsabilités dans la fonction publique, y compris des postes d'ambassadeur et de gouverneur. Les autres postes qui doivent être attribués aux dirigeants des FNL doivent encore faire l'objet de consultations au sein du Gouvernement. Le Président des FNL a été nommé directeur de l'Institut nationale de sécurité sociale.

La mission de facilitation sud-africaine s'est terminée le 31 mai. Cent éléments du Service de protection des personnages de marque de la Force de l'Équipe spéciale de l'Union africaine resteront toutefois au Burundi jusqu'au 31 décembre pour

continuer à protéger les dirigeants des FNL tout en assurant la formation d'un nouveau service conjoint de protection FNL-Gouvernement.

Les tâches résiduelles du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont été confiées au Gouvernement burundais, tandis que l'Union africaine, avec l'appui du BINUB, a assumé la responsabilité du suivi du processus.

À la suite du retrait de la mission de facilitation, les dirigeants de l'Initiative régionale ont recommandé que soit créé un mécanisme qui continuerait à surveiller le processus de paix, à contribuer à l'instauration d'un environnement porteur pour la période précédant les élections, et à alerter rapidement les dirigeants de l'Initiative régionale. Cet organe successeur, le Partenariat pour la paix au Burundi, a été lancé le 27 mai par le Bureau du Facilitateur. Il se compose d'un Directoire politique, du Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du BINUB. Le BINUB lui servira également de secrétariat. La Commission de consolidation de la paix et les envoyés spéciaux pour la région des Grands Lacs serviront de réseau d'appui au Partenariat. Le Partenariat sera coordonné et présidé par l'Afrique du Sud. On prévoit que le Partenariat pour la paix prendra fin en décembre, sous réserve d'un examen par les dirigeants de l'initiative régionale et bien sûr, par le Gouvernement burundais.

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, le climat politique du Burundi a connu des améliorations indéniables au cours des six derniers mois. La plus importante est la création par le Gouvernement, après un débat interne long mais ouvert, de la Commission électorale nationale indépendante.

Les élections de 2010 sont devenues un thème prioritaire pour les acteurs politiques burundais, particulièrement après la mise en place de la Commission électorale. Le 11 mai, le Président Nkurunziza a adressé au Secrétaire général une lettre, demandant l'appui de l'ONU au processus électoral. Le 25 mai, la Commission électorale a tenu sa première réunion officielle avec des représentants de la communauté internationale, réunion au cours de laquelle elle a exposé ses besoins en matière d'assistance technique, logistique et financière. En réponse à la demande adressée à l'ONU, une mission d'évaluation des besoins sera envoyée sur place pour

définir, en étroite collaboration avec la Commission, les domaines d'appui.

En outre, le Gouvernement a enregistré hier le Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie d'Alexis Sinduhije, après une période d'attente relativement longue. Cela porte le nombre de partis politiques enregistrés au Burundi à 43.

Malgré les améliorations du climat politique précédemment mentionnées, des préoccupations subsistent quant aux cas de perturbation persistante des activités des partis politiques d'opposition et, dans certains cas, aux violences infligées à leurs membres par la police et prétendument par des membres du Service national de renseignements (SNR) et des responsables locaux. Cela a créé un malaise dans la classe politique et parmi les militants de la société civile et tout le monde a donc demandé instamment au Gouvernement de faire en sorte que le pluralisme et la tolérance soient garantis à l'avenir. Dans son rapport, le Secrétaire général a également instamment encouragé le Gouvernement à traiter tous les partis politiques sur un pied d'égalité conformément à la loi burundaise et à respecter la liberté d'expression et d'association inscrite dans la Constitution, ainsi que les instruments internationaux des droits de l'homme ratifiés par le Burundi.

Le Secrétaire général a également écrit dans son rapport qu'il reste beaucoup à faire pour que les Burundais puissent exercer pleinement leurs droits fondamentaux. Le Secrétaire a également engagé le Gouvernement à ne ménager aucun effort pour mettre en place la Commission nationale indépendante des droits de l'homme conformément aux normes internationales ainsi que les autres institutions compétentes nécessaires pour consolider la réconciliation nationale et l'état de droit.

Malgré les retards, les préparatifs ont progressé dans l'organisation de consultations nationales sur la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle. Je voudrais notamment mentionner l'organisation, les 22 et 23 mai, d'une étude pilote dans deux localités de Bujumbura pour tester le questionnaire qui sera utilisé pendant le processus de consultation nationale censé commencer le 15 juin. Tel que mentionné dans le rapport du Secrétaire général, ces consultations nationales visent à demander l'opinion des Burundais sur la meilleure façon, selon eux, d'établir le double mécanisme de réconciliation, à savoir la création d'une

Commission Vérité et réconciliation et d'un tribunal spécial rattachés au système judiciaire burundais.

Dans le contexte actuel, les deux difficultés les plus immédiates sont la conclusion du processus de démobilisation et de réinsertion, et la réintégration durable des ex-combattants, notamment ceux du dernier mouvement rebelle, le FNL, et d'autres segments de la population durement touchés par le conflit.

Il est urgent que la communauté internationale ne ménage aucun effort pour faire en sorte que le processus de l'opération de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) progresse et fournisse les ressources nécessaires pour qu'elle soit menée à bonne fin dans les meilleurs délais. Le BINUB appuie les efforts nationaux pour développer une stratégie qui complètera le processus de DDR en se concentrant sur la réintégration socioéconomique durable non seulement des combattants des FNL démobilisés, mais également d'autres ex-combattants et soldats démobilisés. Cette stratégie sera conforme aux buts et objectifs de la réforme du secteur de la sécurité et sera d'une grande utilité pour stabiliser la situation avant les élections de 2010.

Si les problèmes de sécurité restent les plus urgents à régler, il n'en reste pas moins que le Burundi doit aussi faire face à d'autres problèmes importants, notamment une situation socioéconomique difficile, des faiblesses dans le système judiciaire et au sein des forces de police, des violations persistantes des droits de l'homme et l'impunité. À cet égard, nous demandons instamment au Gouvernement de mettre un terme à ces violations et de s'assurer que justice soit faite et que la population en soit tenue informée. Dans ce sens, je me félicite de la déclaration faite par le Ministre de la sécurité publique lors de sa conférence de presse d'hier en ce qui concerne les mesures prises par le Gouvernement pour répondre à certaines de ces violations, notamment le suivi de l'enquête sur l'assassinat du Vice-Président de l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques, une organisation non gouvernementale de lutte contre la corruption. Je le félicite de son intervention publique et de nous avoir tenus informés des activités du Gouvernement dans ces domaines.

En adoptant une approche intégrée dans son travail avec le système des Nations Unies dans le pays, le BINUB a continué d'appuyer le Gouvernement et la

population burundaise pour faire face à ces difficultés. Les projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix ont ramené l'espoir en contribuant à certaines réformes et en intégrant toutes les classes de la population aux efforts de consolidation de la paix. De nombreuses initiatives de renforcement des capacités dans les domaines de la gouvernance administrative et politique, de la justice et des droits de l'homme, de la lutte contre l'impunité, de la réforme du secteur de la sécurité et de l'autonomisation des femmes et de la société civile commencent à montrer des résultats probants. Les procédures de dialogue national en cours vont aider à ramener un semblant de confiance sociale après des décennies de méfiance.

Je voudrais également féliciter la Commission de consolidation de la paix pour le rôle qu'elle a joué, et plus particulièrement le Président de la formation Burundi, l'Ambassadeur Lidén, pour avoir entretenu un dialogue constructif avec le Gouvernement et ses partenaires nationaux. Les visites fréquentes du Président sont une source d'encouragement pour chacun d'entre nous.

Malgré les progrès accomplis, la situation au Burundi que je viens d'exposer reste fragile et les processus de consolidation de la paix et de la sécurité restent incomplets. Il faut que les acteurs nationaux et internationaux fournissent des efforts importants et soutenus pour faire en sorte que les progrès ne puissent pas être facilement réduits à néant, d'autant que le pays se prépare pour une période électorale. Une des priorités absolues est d'aider le Gouvernement burundais à faire face à la situation socioéconomique précaire et certains problèmes budgétaires.

Comme on peut le constater dans la partie « Observations » de son rapport, le Secrétaire général a entériné la recommandation de la récente mission d'évaluation technique au Burundi stipulant que le mandat du BINUB devrait rester inchangé jusqu'à la fin 2009, en se concentrant avant tout sur l'appui politique, la facilitation du dialogue, l'appui stratégique à la consolidation de la paix ainsi que sur des tâches visant à mener à bien le processus de paix et, maintenant qu'une demande a été formulée, sur l'assistance électorale. Pour ce qui est de la nature de la présence des Nations Unies au-delà de 2009, le Secrétaire général a l'intention de consulter le Gouvernement burundais et de faire des recommandations dans son prochain rapport au Conseil de sécurité.

La période restant à courir jusqu'à la fin de l'année 2009 sera cruciale pour préserver ce qui a été accompli et pour tirer des enseignements pour nos activités futures de consolidation de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mahmoud de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Per Örnéus.

**M. Örnéus** : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Ambassadeur Anders Lidén, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

« Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de participer à la séance d'aujourd'hui sur le Burundi en ma qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Comme je l'avais indiqué en décembre, la collaboration étroite entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix sur le Burundi est essentielle, et ce, d'autant que la paix et la stabilité au Burundi représentent un élément clef pour la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.

Je me suis rendu au Burundi du 25 au 27 mai 2009. L'objectif de cette visite était d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre du processus de consolidation de la paix et de définir les priorités principales en vue d'une action accrue de la Commission de consolidation de la paix, notamment dans le cadre des élections de 2010. J'ai rencontré les acteurs nationaux et internationaux, dont le Président de la République, la Commission électorale nationale indépendante, le Facilitateur sud-africain, ainsi que des représentants de la société civile, des partis politiques et des partenaires internationaux.

La consolidation de la paix au Burundi est de toute évidence entrée dans une nouvelle phase. Des progrès considérables ont été réalisés dans le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). Tous les enfants associés aux Forces nationales de libération (FNL) ont été libérés et ils ont retrouvé leurs familles. Les FNL participeront aux prochaines élections en tant que parti politique. Je félicite le Gouvernement burundais et les FNL pour ces résultats.

Dans le même temps, il reste encore des défis à relever s'agissant du processus de paix, en particulier l'achèvement du processus de DDR. Je me félicite de la création d'un Partenariat pour la paix au Burundi et j'encourage l'Afrique du Sud, l'Initiative régionale et l'Union africaine à continuer de jouer un rôle moteur pour pérenniser les résultats obtenus et pour veiller à ce que le processus de paix soit couronné de succès.

Comme le Burundi aborde un nouveau chapitre de son processus de consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix peut désormais prêter une plus grande attention à la question de l'appui à la réintégration socioéconomique à long terme et aux défis relatifs aux élections de 2010. De nombreux ex-combattants et d'autres personnes démobilisées auront besoin d'une assistance pour assurer leur réintégration socioéconomique à long terme. De tels efforts doivent également viser d'autres groupes touchés par la guerre, y compris les rapatriés et les personnes déplacées. La Commission de consolidation de la paix contribuera à mobiliser l'appui nécessaire lorsqu'une stratégie globale de réintégration socioéconomique à long terme sera élaborée par le Gouvernement, en consultation avec ses partenaires.

Au cours de ma visite, j'ai pu constater la ferme détermination du Gouvernement et de tous les acteurs nationaux à organiser des élections libres et régulières en 2010. Par ailleurs, d'aucuns se sont inquiétés des conditions de sécurité fragiles dans lesquelles le processus électoral aura lieu. On a récemment signalé des actes de violence à motivation politique. À cet égard, il est indispensable d'aider à professionnaliser davantage la police et à renforcer le secteur judiciaire.

La Commission électorale nationale indépendante jouit d'un vaste appui et de la grande confiance des Burundais, mais elle a besoin de toute urgence du matériel essentiel et d'un appui politique, technique et financier accru. D'autres partenaires nationaux, tels que les médias, la société civile, les organisations de femmes et les observateurs nationaux, doivent aussi impérieusement être appuyés.

Il est largement admis au Burundi que la communauté internationale doit appuyer et accompagner le processus électoral. À cet égard, je me félicite tout particulièrement de la demande adressée à l'ONU par le Gouvernement burundais pour que l'Organisation lui fournisse un appui avant, pendant et après les élections. La Commission de consolidation de la paix peut aider à établir le programme d'appui international aux élections, à coordonner les efforts internationaux et à veiller à ce que cet appui soit déterminé par la demande, et mobiliser des ressources supplémentaires en cas de nécessité. Une réunion thématique de la Commission de consolidation de la paix sera bientôt organisée pour examiner l'appui et les conditions nécessaires pour assurer la tenue d'élections libres et régulières et pour définir le rôle que jouera la Commission pour faciliter les élections.

Une attention et un appui soutenus de la part de la communauté internationale sont indispensables à la consolidation de la paix et au développement à long terme au Burundi. Dans le but de renforcer davantage le rôle de la Commission de consolidation de la paix, j'ai encouragé divers acteurs concernés à Bujumbura à activer une plate-forme locale de la Commission. Un lien plus étroit entre les processus dans le pays et ici à New York permettra d'améliorer davantage l'efficacité et l'utilité de notre appui.

Pour terminer, je voudrais féliciter le Gouvernement burundais et tous les acteurs nationaux pour leur participation constructive dans le processus de consolidation de la paix. Je saisis également cette occasion pour saluer le rôle important que joue le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi à l'appui du processus de paix et du programme plus vaste de consolidation de la paix. La présence intégrée des Nations Unies au Burundi et le rôle de direction stratégique du Représentant exécutif du Secrétaire général continueront d'être indispensables pour assurer un appui efficace à la consolidation de la paix. »

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Örnéus pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Adolphe Nahayo, Directeur du Département chargé

des organisations internationales au Ministère des affaires étrangères du Burundi.

**M. Nahayo** (Burundi) : Le Gouvernement de la République du Burundi saisit cette occasion qu'est la présentation du cinquième rapport du Secrétaire général (S/2009/270) sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) pour remercier ce dernier pour l'appui incessant que l'Organisation des Nations Unies continue à consentir pour le Burundi afin de l'aider à sortir définitivement de la crise sociopolitique. Le Gouvernement burundais adresse également ses sentiments de gratitude à M. Youssef Mahmoud, Représentant exécutif du Secrétaire général au Burundi, pour son implication quotidienne dans la mise en œuvre du mandat du BINUB.

S'agissant du cinquième rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, le Gouvernement apprécie la reconnaissance par ce rapport, des progrès accomplis dans la plupart des domaines susceptibles de stabiliser définitivement le pays. Nous citerons à titre d'exemple, la mise en place de la Commission électorale nationale indépendante, la mise en œuvre des accords politiques entre l'ex mouvement rebelle « Parti pour la libération du peuple Hutu-Forces nationales de libération » (Palipehutu/FNL), l'engagement du Gouvernement burundais en faveur de la politique de démobilisation, la réinsertion des rapatriés, la réalisation des conditions requises pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), l'amélioration de la collaboration entre les médias et le Conseil national des communications, l'élargissement de certains prisonniers précédemment en détention provisoire, la récolte et la destruction de plusieurs milliers d'armes légères précédemment détenues par la population civile, etc.

Le Gouvernement partage également un certain nombre de préoccupations exprimées dans le rapport, touchant aux droits de l'homme et à la protection des enfants, à la situation des femmes, à la persistance de la corruption et à la sécurité des populations. Cependant, le Gouvernement estime qu'il est injuste à son égard lorsqu'une certaine opinion affirme qu'il ne fait rien pour améliorer la situation dans ces différents domaines. Partout, le Gouvernement a mis en place des mécanismes appropriés ou est en train de les initier. Le processus de mise en place de la Commission indépendante des droits de l'homme est en cours et,

contrairement à l'affirmation du rapport, le Gouvernement est en train d'intégrer les Principes de Paris dans le texte avant de le soumettre au Parlement pour analyse et adoption.

En ce qui concerne l'homosexualité dont la criminalisation par le nouveau Code pénal burundais cristallise certains partenaires, deux observations s'imposent. D'une part, il n'appartient pas au pouvoir exécutif de donner des injonctions au pouvoir législatif quant au contenu des lois, comme certains partenaires ont sollicité le Chef de l'État dans ce sens. Le principe de la séparation des pouvoirs doit être respecté. D'autre part, l'attitude du Parlement, – institution qui représente les aspirations du peuple burundais – sur cette question, illustre bien la distance que la diversité culturelle peut établir entre l'adoption de certains instruments juridiques internationaux et leur appropriation par le peuple, même lorsque les autorités sont disposées à intégrer les principes universels dans les normes nationales. Nonobstant ces observations, la prise en compte des droits de l'homme dans la gestion de cette question reste possible.

S'agissant de la situation des femmes, la prévision de la répression par le Code pénal des violences sexuelles et sexistes a créé un environnement favorable à la lutte contre ces crimes. Il reste maintenant à sensibiliser tous les partenaires nationaux sur l'importance sociale d'une pareille lutte. La société civile y est déjà engagée. Le programme de moralisation des corps de défense et de sécurité ainsi que le désarmement des populations civiles devraient permettre des progrès dans la lutte contre les violences sexuelles. Mais ce succès ne sera possible que si les familles ou les parents des victimes comprennent enfin que le silence, soi-disant pour protéger leur honorabilité, encourage plutôt l'impunité.

Quant à la protection des enfants, le Gouvernement a créé une brigade chargée de la protection des mineurs, mais elle n'a pas encore assez de moyens. Ici aussi, l'action policière et juridique devrait être complétée par celle de la société civile. Pour le cas particulier des albinos, une intense activité policière et judiciaire a permis d'arrêter une dizaine de personnes qui seraient impliquées dans l'assassinat des albinos. Le parquet a déjà requis des peines sévères contre ces personnes.

À propos des enfants ex-combattants des Forces nationales de libération (FNL), 340 enfants qui étaient

associés aux FNL ont été libérés du centre de démobilisation de Gitega, au centre du pays, et remis à leurs familles. Ces enfants doivent recevoir un soutien à long terme, afin d'assurer leur réintégration durable dans leur communauté d'origine. Le Gouvernement voudrait rappeler à l'opinion qu'il était même prêt à démobiliser et à réintégrer les 40 autres enfants liés aux dissidents. Malheureusement, ceux-ci avaient refusé, sous l'effet de la manipulation, de se présenter aux centres de rassemblement, espérant qu'en fin de compte, ils pourraient être admis dans la police ou dans l'armée. Le Gouvernement a enfin réussi à leur expliquer qu'il est dans leur intérêt d'être démobilisés et réinsérés dans la vie civile. Étant donné que le centre de démobilisation du centre du pays, à Gitega, est occupé par les adultes du FNL, le Gouvernement vient de les regrouper à Magara, en province de Bujumbura Rural, pour procéder à leur démobilisation afin de les remettre à leurs familles respectives.

Le Gouvernement burundais profite de l'occasion pour informer le Conseil de sécurité que la question des prisonniers politiques a été réglée. La confusion figurant dans le rapport avait été créée par le fait que certains prisonniers ont été libérés avant d'être réclamés par l'ex-mouvement rebelle Palipehutu-FNL et par le fait qu'un certain nombre parmi eux avaient été enregistrés sous des pseudonymes.

Le Gouvernement est conscient que la corruption est un frein au développement, dans la mesure où elle prive l'État et les autorités locales, des ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'intérêt public. C'est pourquoi, il a organisé l'Inspection générale de l'État, la Cour des comptes, la brigade et la Cour anticorruption. Bientôt, il sera mis en place une institution privée de collecte de toutes les recettes de l'État. Point n'est besoin de rappeler, cependant, que tous ces mécanismes nécessiteront un renforcement des capacités au même titre que l'appui de la population afin qu'elle puisse refuser de continuer à cautionner les actes de corruption. Un projet d'appui aux mécanismes de lutte contre la corruption est en train d'être mis en œuvre dans le cadre du Plan prioritaire pour la consolidation de la paix. Les institutions de lutte contre la corruption sont déjà acquises à la cause, mais leur efficacité doit être renforcée par la collaboration de la population, qui devrait dénoncer ce fléau dont elle est victime.

Le rapport s'inquiète également de la persistance de l'insécurité. Le Gouvernement burundais partage

cette inquiétude. Il a lancé à cet effet la politique de désarmement des populations civiles, et la moralisation des corps de défense et de sécurité pour anéantir la violence armée. Le Ministre de la sécurité publique fait régulièrement le bilan des sanctions infligées à ses agents qui se sont rendus coupables de violations des droits de l'homme ou d'actes de violence. Récemment, le 3 juin 2009, le Service national de renseignement, autrement connu sous le vocable de « Documentation », a organisé une journée portes ouvertes pour partager avec le public, son nouveau code déontologique et le programme de formation y relatif. Ces actions administratives ne sauraient évidemment suffire, il faut assez d'équipements aux corps de police pour intervenir à temps et une franche collaboration avec la population pour prévenir les forfaits.

Or, 14 ans de guerre civile au cours desquels, certains mouvements rebelles se sont dédoublés et ont combattu les uns contre les autres, ne favorisent pas l'instauration du jour au lendemain de la confiance entre la population et les forces de l'ordre. En outre, l'attitude de toujours voir la main politique derrière les actes de violence est fortement réductrice. Une approche sociologique de la criminalité au Burundi serait un complément utile. Avec l'adhésion du dernier mouvement rebelle au processus de paix, le Gouvernement espère que la situation en matière de sécurité va sensiblement s'améliorer.

Au passage, le Gouvernement ne saurait retenir son amère surprise face à certaines affirmations gratuites. Le rapport prétend en effet que le Gouvernement tergiverse encore sur la non-applicabilité de l'amnistie au génocide, aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre. Or cette question a déjà été réglée. Le rapport affirme également que le Conseil de sécurité nationale n'existe pas alors qu'il est fonctionnel depuis maintenant près d'un semestre. Le rapport dit en outre que le Gouvernement burundais n'a pas encore présenté une requête d'assistance électorale alors que S. E. M. le Président de la République l'a adressée au Secrétaire général le 11 mai 2009. Aussi, un rapport aussi solennel gagnerait à nommer correctement les institutions nationales comme le Conseil national de la communication au lieu de Conseil national des télécommunications ou la Commission nationale des terres et autres biens, devenue dans le rapport la Commission nationale des biens fonciers.



Le cinquième rapport du Secrétaire général consacre une partie importante à la mission d'évaluation effectuée au Burundi au début du mois de mars 2009. Le Gouvernement avait demandé de discuter des propositions de cette mission avant leur publication, mais il n'a pas été tenu compte de sa requête.

Toujours est-il que quatre mois après cette mission, les réalités du terrain ne sont plus les mêmes. Le meilleur témoignage est la décision sud-africaine de mettre un terme à sa facilitation après une mission bien accomplie et un accord avec l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, l'Union africaine, le Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, tous les envoyés spéciaux et la Commission de consolidation de la paix.

À ce stade, le Gouvernement prend seulement note qu'il sera consulté par le Secrétaire général de l'ONU au sujet de la présence des Nations Unies au

delà de l'expiration du mandat du BINUB en décembre 2009. Au demeurant, le Gouvernement burundais reste reconnaissant vis-à-vis de l'appui des Nations Unies et souhaite le voir se poursuivre ainsi qu'il aura été convenu.

Je voudrais avant de terminer remercier également l'Initiative régionale, l'Union africaine, le Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la facilitation sud-africaine, les envoyés spéciaux et la Commission de consolidation de la paix pour leur contribution au progrès du processus de paix au Burundi.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 55.*